

l'avantage de ces derniers. Voici le fait : à l'occasion d'un mariage célébré dans l'église de St-Paul, nos religieux permirent aux amis de l'époux de faire tirer des boîtes, sur leur terrasse, en signe de réjouissance. Plaintes furent aussitôt portées au noble chapitre qui donna ordre de faire enlever les boîtes et de disperser la joyeuse foule. Résistance des Observantins; de part et d'autre on en appelle aux tribunaux. La sentence est favorable aux religieux; il étaient dans leurs droits, quelque étranger que fut à leur maison l'usage qu'ils en prétendaient faire; ils y furent maintenus.

Remarquons, en 1660, l'établissement des dames de Ste-Élisabeth-des-Deux-Amants, dans le voisinage de l'Observance et dans l'habitation d'un illustre Lyonnais, Jacques Moyron, dont nous dirons bientôt la vie, les vertus, la fin et les dispositions dernières. Cette maison devint très-florissante, et à l'époque de la révolution, elle comptait 80 religieuses.

Nous ne donnerons aucun détail sur les dévotions spéciales à l'Observance. Une seule, au dernier siècle, y amenait la corporation unie des bateliers de Vaise et de Serin, la dévotion à St-Nicolas, qui bientôt eut pris la place de St-Louis et fut honoré dans la chapelle qui avait porté, deux siècles, le vocable du grand roi.

PTIONS
t
PHES.

La sépulture et les tombeaux vont réveiller plus d'un souvenir historique. Mais quels mots avons-nous prononcés? Tombeaux, sépulture! y en a-t-il encore, à l'Observance, le moindre vestige? lorsque la fureur des sectaires s'en prit aux ossements du P. Bourgeois, de tous les hommages que lui rendait la piété, ce fut la seule tombe profanée; on respecta, on négligea, du moins, les autres, car on en retrouve encore aujourd'hui qui portent les dates de 1527, 1547, 1553. En 1793, même respect ou même dédain. Sous l'empire, quelques pierres tumulaires avaient été déplacées par les recherches opérées pour la confection du salpêtre; elles sont encore dans les jardins ou tout auprès des murailles du couvent. Quelques autres, au moment de la restauration de